

Manche

Le cyber harcèlement : ça n'arrive qu'aux autres ?

SUPPLÉMENT OUEST-FRANCE | mardi 23 mai 2017

510 mots



Scène fictive d'une collégienne harcelée dans une cour de récréation.

Non, ça n'arrive pas qu'aux autres ! Nous avons été les confidentes d'une camarade victime de harcèlement sur les réseaux sociaux. Elle a accepté de nous en parler.

Il n'y a pas de profil type de la personne harcelée. Cela peut concerner n'importe quel élève, une proie facile touchée par des moqueries. « **Le harcèlement, au collège, se manifeste de façon permanente à l'égard d'une personne en situation de faiblesse** », précisent Claire Choquet, principale du collège Le Castillon, aux Pieux, et Pierre Paris, conseiller principal d'éducation. Selon Katell Kersalé, infirmière du collège, « **le harcèlement sur les réseaux sociaux consiste à publier des propos humiliants, des photos volées ou des commentaires violents** ».

« La supériorité » d'une personne à problèmes

Le rapport harceleur - harcelé est basé sur le sentiment de supériorité d'une personne « **à problèmes** » vis-à-vis d'une autre, dans l'incapacité de se défendre. « **Les personnes harcelées ne disent rien, car elles ont peur de la réaction de leur harceleur** », poursuit l'infirmière.

Quant aux élèves témoins, ils ne se sentent pas concernés et se taisent : ce ne sont pas eux les victimes, donc, ils préfèrent préserver leur sécurité. « **Le harceleur passe à l'acte lorsqu'il se rend compte que la future personne harcelée ne va pas bien** », confirme Charlotte Berthou, conseillère d'orientation psychologue.

Le coupable doit répondre de ses actes

Il faut surtout que la victime en parle à des personnes de confiance. Seule une prise en charge par des adultes et des professionnels l'aidera à se reconstruire et à retrouver la confiance en soi. Si ça devient plus grave, la police peut intervenir. « **Il faut s'occuper du harceleur comme du harcelé, car il faut que le coupable reconnaisse ses actes** », concluent, unanimement, les professionnels interrogés.

2^e prix (*Presse de la Manche*).

Vous êtes victime de harcèlement ? Réagissez au plus vite !

Appelez au 02 33 72 70 60, ou rendez-vous dans l'une des antennes de la Maison des adolescents dans la Manche : Cherbourg-en-Cotentin, Valognes, Saint-Lô, Granville, Avranches, Isigny-le-Buat, Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Appelez le 30 20 : numéro de téléphone gratuit, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale.

Liza BELLEC, Anaë BONNEMAINS

et Sophia LEROY.

Collège Le Castillon, Les Pieux.